



L'ACTUALITÉ

L'APPRENTISSAGE TOUJOURS 1^{ER} SUR LE PODIUM DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Après les WorldSkills qui ont dévoilé une vitrine extraordinaire des Métiers, la rentrée de l'apprentissage et de la formation professionnelle s'annonce toujours plus favorable.

Il y a deux semaines déjà se déroulaient les finales nationales des WorldSkills à Lyon, où l'excellence était à l'honneur tout comme la passion, la qualité, l'envie, et la joie de partager des savoir-faire pointus qui font de la France un pays où les Métiers portent haut leurs couleurs !

Et la rentrée commence avec brio pour l'apprentissage. Le temps paraît résolu où il était laissé pour compte, considéré comme une voie de garage, dévalorisé par l'Éducation nationale. L'apprentissage connaît depuis les 5 dernières années une envolée majeure, passant de 240 000 apprentis en 2017 à 830 000 en 2022 ! Et cette progression massive et régulière se poursuit cette année, la DARES chiffrant à 918 800 le nombre d'apprentis à la fin juin. Et si on y ajoute les 126 900 personnes qui étaient en contrat de professionnalisation en juin 2023, le nombre d'alternants en France a dépassé le million ! Il faut dire que l'apprentissage a fait clairement ses preuves tant en termes de formation que d'emplois. Ainsi, les deux tiers des apprentis sont en emploi dans les six mois qui suivent la fin de leur formation. Un levier essentiel donc pour tendre vers le plein emploi et en finir définitivement avec le chômage des jeunes et les errements des décrocheurs et déscolarisés. Le Gouvernement ne s'y est pas trompé et a décidé d'encourager les jeunes à opter pour l'apprentissage.

Il a ainsi lancé à la fin du printemps une campagne de communication qui, sur la base de témoignages d'apprentis et de maîtres d'apprentissage, vise à orienter les jeunes vers cette voie et à encourager les chefs d'entreprise à les accueillir. « L'apprentissage pour moi, c'est le bon choix » s'est traduit par la diffusion de vidéos et de spots audio sur les réseaux sociaux de la fin mai à la mi-juillet.

**918 800
apprentis étaient
en formation
fin juin 2023**

Parallèlement à cette sensibilisation, le Gouvernement a pris des mesures pour financer l'apprentissage et encourager les chefs d'entreprise. Ainsi, l'aide unique de 6000 € que nous avons appelée de nos vœux, est pérennisée jusqu'à la fin du quinquennat, c'est-à-dire jusqu'en 2027, offrant ainsi une réelle visibilité aux entreprises. Juste avant l'été, l'État a également rappelé qu'il met à disposition des apprentis une aide forfaitaire de

500 € pour leur permettre de financer leur permis de conduire, essentiel pour permettre aux apprentis d'être mobiles et autonomes. Une aide désormais étendue aux jeunes en lycées professionnels dont la réforme vient d'entrer en application. Et la possibilité désormais ouverte de passer le permis de conduire dès 17 ans est également une mesure favorable à la mobilité et à l'indépendance des apprentis.

Nous nous félicitons évidemment de ces mesures en faveur de l'alternance, les entreprises artisanales accueillant une grande partie des apprentis en France. Enfin, pendant l'été, le Gouvernement a fait savoir qu'il comptait désormais sur l'Unedic pour contribuer au financement de l'apprentissage en puisant dans les excédents issus de la récente réforme. Cet objectif figure clairement dans la lettre de cadrage que le Gouvernement a donnée aux partenaires sociaux en vue de leur négociation sur la convention d'assurance chômage pour la période 2024/2026. Autrement dit, les économies réalisées avec les nouvelles conditions d'indemnisation des demandeurs d'emplois doivent financer le développement des politiques visant au plein emploi comme c'est le cas pour l'apprentissage dont l'expansion est telle que France Compétences ne peut plus faire face ! Une hypothèse que les partenaires sociaux viennent de rejeter...

FORMATION

L'AIDE AUX EMBAUCHES D'ALTERNANTS TOUJOURS EN VIGUEUR

Les aides à l'embauche d'apprentis, et plus largement d'alternants, ont fait la preuve de leur efficacité.

L'explosion du nombre de contrats d'apprentissage en témoigne. On peut donc se réjouir que le Président de la République ait décidé de les reconduire au moins jusqu'à la fin de son quinquennat, soit jusqu'en 2027, ce qui offre une bonne visibilité aux entreprises.

Ainsi, l'aide à l'embauche d'apprentis en CAP, BP et Bac Pro est sanctuarisée et ceci à un montant plus cohérent avec la réalité d'une première année d'emploi d'un apprenti dans nos entreprises. C'est un signal positif pour l'apprentissage et pour l'artisanat du bâtiment, premier employeur d'apprentis du bâtiment.



À l'heure où les choix budgétaires s'imposent, et où l'apprentissage connaît un engouement hors du commun, il ne faudrait pas que l'État soit tenté de revenir sur ses intentions et s'imagine qu'il n'est plus nécessaire de soutenir cette filière de formation. La CAPEB restera particulièrement attentive à la pérennité de ce dispositif, au moins jusqu'en 2027 comme annoncé par le Chef de l'État, et à faire en sorte qu'il continue à bénéficier prioritairement aux TPE de l'artisanat.

GOUVERNEMENT

→ UN CONSEIL NATIONAL DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TRÈS ATTENDU ET UNE VICTOIRE POUR LA CAPEB !

Annoncé avant l'été, le Conseil national de la planification écologique s'est finalement tenu cette semaine.

Un certain nombre de mesures réaffirmées au cours de ce Conseil avaient déjà été annoncées par la Première ministre au mois de mai dernier avec, en particulier, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, secteur par secteur, dont les chaudières à combustibles fossiles font les frais.

Le Secrétariat général à la planification écologique a apporté des compléments en juillet et Elisabeth Borne avait ajouté l'intention

de l'État d'octroyer 10 milliards supplémentaires au profit de la transition écologique : 1,6 Md€ viendront compléter le budget de l'Anah pour la rénovation énergétique des logements et en particulier pour financer 200 000 rénovations performantes l'an prochain, 600 M€ pour les bâtiments d'État, 500 M€ pour le fonds vert (qui servira notamment à la rénovation des écoles). En revanche, l'État a abandonné l'idée d'interdire les chaudières gaz, tenant ainsi compte de nos

demandes maintes fois exprimées de prendre en considération la réalité économique des ménages. En outre, qui aurait compris qu'une chaudière aidée en 2022 soit interdite en 2023 ? Il entend sortir du charbon d'ici la fin de son quinquennat et miser sur la biomasse, l'hydrogène et les pompes à chaleur en développant une filière de production française. Objectif : construire 1 million de pompes à chaleur par an d'ici à 2030.



ÉCONOMIE

→ GNR : UN ACCORD UN PEU AMER

Le lobbying de la CNATP et de la CAPEB pour reporter la suppression de l'avantage fiscal sur le Gazole Non Routier a trouvé son aboutissement dans un accord positif.

En effet, l'avantage fiscal ne sera pas supprimé brutalement mais à l'issue d'une période de lissage de 7 années.

Tous les secteurs d'activité sont concernés et notamment les agriculteurs. Pour autant, l'équité recherchée depuis le début entre les professionnels ne sera pas totalement au rendez-vous puisque la détaxe dont

bénéficieront les agriculteurs leur donnera un avantage concurrentiel par rapport aux entreprises de TP et devrait même accroître l'écart entre les deux secteurs.

Ainsi, la disparition de l'avantage fiscal n'aura pas permis d'éliminer la distorsion de concurrence qui demeure avec le monde agricole puisque le coût de revient des travaux n'est pas le même pour eux. Le Gouvernement avait annoncé que tous les secteurs seraient logés à la même enseigne mais cela ne sera pas le cas.

En outre, la promesse du ministre de l'Économie



de réserver une part de biocarburants aux TP a un goût amer car tout le monde sait que l'artisanat n'aura pas les moyens de changer ses engins pour l'utiliser. Des discussions sont en cours pour que cet argent bénéficie néanmoins à l'artisanat par le biais d'un suramortissement ou autre.

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN COUP DE POUCE À LA RÉNOVATION GLOBALE

L'Anah a décidé de relever son niveau de financement des travaux de rénovation globale.

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre, l'Anah financera 65% du montant des travaux et non plus 50%. Cette décision vise à prendre en considération l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages et du fait que, selon une enquête conduite par l'agence, 69% des bénéficiaires

n'auraient pas fait réaliser de travaux s'ils n'avaient pas pu bénéficier de MaPrimeRénov', sachant que 61% ont financé le reste à charge avec leurs économies et que seulement 29% ont souscrit un prêt auprès de leur banque pour y faire face.

La même enquête révèle par ailleurs que près d'un tiers des ménages ont été informés de l'existence de MaPrimeRénov' par leur artisan et que 48% des particuliers ont obtenu cette prime suite aux démarches engagées par l'entreprise qui a réalisé des travaux.



SOCIAL

→ LES NÉGOCIATIONS AGIRC-ARRCO VONT-ELLES ASSOULPIR LA RÉFORME DES RETRAITES ?

Les partenaires sociaux ont repris le chemin de la négociation pour ajuster la valeur du point Agirc Arrco et trouver la voie de l'équilibre pour les 2 ans à venir.

Parmi les points qui seront traités figure en bonne place la suppression de la décote de 10 % qui est aujourd'hui appliquée par l'Agirc Arrco sur les 3 premières années de retraite à l'exception des retraités qui acceptent de travailler un an de plus bien qu'ayant atteint l'âge légal et cumulé l'ensemble des trimestres exigés.

Les organisations de salariés considèrent, en effet, que cette décote doit être supprimée du

fait du report progressif de l'âge légal de 62 à 64 ans. La mesure devrait coûter 500 M€ et fait l'objet d'une demande forte et unanime des représentants des salariés.

Côté patronal, on n'y verrait pas d'inconvénient, à condition toutefois de s'accorder également sur les deux premiers thèmes de la négociation : valeur du point et équilibre du régime.

La 4^e réunion de négociation avait lieu cette semaine. À suivre donc.

MÉTIERS

→ THIERRY TOFFOLI RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA MAÇONNERIE ET DU CARRELAGE

Le Président des Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage de la CAPEB a réuni les Conseillers professionnels le 20 septembre 2023 pour un point d'avancement des dossiers en cours et un tour d'horizon des actualités de ces métiers.

Ils ont également fait un débrief de la participation de la CAPEB au salon Rénodays, premier du genre ([en savoir plus ici](#)) ainsi que sur les WorldSkills où la CAPEB s'était

lancée le défi de construire une vraie maison de 64 m² en 2 jours et demi ([tout savoir ici](#)). Ils ont ensuite examiné les questions de formation : les actualités concernant les titres

et les diplômes, le CQP Chapiste, notamment. Enfin, ils ont travaillé à la préparation des JPC 2024 qui se tiendront à Bordeaux du 25 au 27 juin.



→ LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS COUVERTURE & PLOMBERIE CHAUFFAGE FONT UN POINT

Le Président et les conseillers professionnels des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage se sont réunis la semaine dernière.

Après un tour de table au cours duquel chaque conseiller professionnel a pu présenter ses actualités et faire remonter les problématiques du terrain, le Président Jean-Claude Rancurel a ouvert le dossier « photovoltaïque » et relaté la rencontre qui a eu lieu le 31 août avec Enerplan et dresser un état des lieux des travaux en cours avec QualiPV-Bât sur la qualification.

Un retour sur le webinaire organisé avec la Maaf, Qualit'Enr et Terreal le 4 juillet dernier

a également été fait. Un point sur les partenariats intéressants les couvreurs et les plombiers chauffagistes a ensuite été fait de même qu'un retour sur le salon Renodays et les WorldSkills, deux événements auxquels la CAPEB participait avec une forte mobilisation. Couvreurs et Plombiers chauffagistes ont ensuite réfléchi aux webinaires des Métiers CPC avant de se séparer pour approfondir leurs sujets respectifs.

Les premiers ont évoqué les questions de formation et de communication.

Les seconds ont abordé les travaux et discussions en cours dans les différents organismes les concernant : Qualit'Enr, HabitA+ et l'Association PG, l'Association Française de la Ventilation, l'AFPAC. Ils ont aussi fait un point de situation sur la décarbonation des systèmes de chauffage ainsi que sur la nouvelle réglementation sur le ramonage et le chauffage décentralisé à bois, deux domaines qui font l'objet d'attestations et de contrat-type d'entretien en cours d'élaboration.

→ MÉTIERS DE LA PIERRE : GROS RACHAT DANS LES CARRIÈRES

Le Groupe Verrecchia a annoncé son association avec le chef de file mondial de l'industrie de la pierre de taille Polycor pour reprendre Rocamat, le premier producteur de pierre naturelle en France et gestionnaire de 40 carrières.

En s'associant à hauteur de 10% dans le rachat de Rocamat par le groupe canadien Polycor, Verrecchia a l'ambition de proposer un mode constructif écologique sur de nouveaux territoires. Le Groupe français devient ainsi le premier promoteur à investir directement pour la gestion et l'industrialisation de sa principale ressource, la pierre.

Il entend susciter une filière française de la pierre de taille, en créant un maillage local dédié à l'extraction, au traitement et à la construction partout sur le territoire. S'appuyant sur le fait que les carrières sont

toujours situées à moins de 100 km des chantiers, le groupe souhaite promouvoir le circuit-court et apporter ainsi une solution pour réduire les coûts.

Il souhaite également surfer sur la volonté d'un nombre croissant de Français de construire en pierre ainsi que sur la RE2020 qui donne à la pierre de taille une nouvelle actualité compte tenu de sa faible empreinte carbone et de ses excellentes qualités thermiques et acoustiques qui sont décuplées en association d'autres matériaux bio et géosourcés.

Utiliser le bon matériau au bon endroit, faire rayonner les métiers du geste et soutenir la formation de la jeunesse à ces pratiques, sont les objectifs du Groupe Verrecchia qui entend être l'acteur de référence pour imaginer, concevoir et réaliser des projets qui répondent aux besoins des collectivités locales comme des particuliers en matière de construction écologique et bas carbone.

On peut espérer, évidemment, que cela favorise l'engouement pour le matériau pierre et son utilisation dans la construction.





PRESSE

L'interview accordée la semaine dernière au groupe de presse EBRA qui réunit nombre de journaux de l'Est du pays (Le Progrès, Vosges Matin, l'Alsace, le Dauphiné Libéré, Vaucluse Matin, l'Est Républicain, le Bien public, le Républicain Lorrain, le Journal de Saône et Loire) est paru ce mardi 26 septembre.

Le Président de la CAPEB y plaide une fois encore pour la simplification administrative et pour la confiance que l'État doit accorder aux entreprises artisanales du bâtiment qui, en rénovation énergétique comme sur d'autres marchés, ne font qu'appliquer les règles de l'art qu'elles maîtrisent parfaitement ([à relire ici](#)). Il a répondu aux questions de Ouest France qui avait souhaité recueillir l'avis de la CAPEB sur les annonces du Président de la République concernant la planification écologique ([à relire ici](#)). Le Président de la CAPEB s'est aussi exprimé dans La Montagne sur la rénovation énergétique des logements ([à lire ici](#)). Enfin, Il a donné une interview à Europe 1 pour rebondir sur le rabetage annoncé des moyens disponibles, notamment pour le logement, dans le cadre du Projet de loi de finances présenté ce mercredi en Conseil des Ministres (et sur lequel nous reviendrons dans notre prochain numéro). Cette interview devait être diffusée ce dimanche peu avant 8h00.

EBC

Notre association européenne EBC tenait son Conseil d'Administration ce mardi. Au programme, un tour de table sur la sous-



traitance et les travailleurs indépendants de la construction, la participation d'EBC dans les instances européennes SMEUnited, Small Business Standards, Construction 2050 Alliance. Outre les questions budgétaires et le calendrier 2024, le Conseil d'Administration a évoqué également le fonctionnement et les objectifs de l'autorité européenne du travail et ses priorités pour les deux ans à venir. Enfin, un tour de table a conclu la réunion à propos des travailleurs détachés et du travail non déclaré.

CNAGS

La Commission Nationale des Affaires Générales et Syndicales s'est réunie ce mercredi aux Salons de l'Aveyron réunissant Présidents et Secrétaires généraux des CAPEB départementales, régionales et nationale. Comme le Réseau l'avait souhaité dans le cadre de la consultation CAPEB Collectif, les débats d'actualité ont porté sur l'activité des entreprises, la mise en œuvre de la REP et la réforme de MaPrimeRénov', les CEE, le RGE et



l'évolution d'Éco Artisan. Outre un point d'étape sur les travaux menés dans le cadre du Plan de transformation CAP CAPEB, les participants ont accueilli Guillaume Pépy, Président du Réseau Initiative France avec lequel la CAPEB souhaite travailler pour mieux accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises.



RENCONTRES DE L'U2P

L'U2P tenait ses Rencontres annuelles ce 28 septembre. Le Président de la CAPEB intervenait sur l'une des valeurs portées par l'U2P : l'impact. Nous reviendrons la semaine prochaine sur cette journée qui devait accueillir le Ministre de l'Économie Bruno Le Maire.



PARITARISME

Jean-Christophe Repon a participé mardi à une réunion avec le Medef et la CPME afin de préparer la conférence sociale annoncée pour le 16 octobre. Il avait ce vendredi une 4^e séance de négociations sur l'évolution du régime Agirc Arcco.

SOCIAL

→ LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES DANS L'ARTISANAT DU BTP

L'IRIS-ST vient de mettre en ligne (<https://www.iris-st.org/etude-sur-les-at-mp/>) les fiches AT/MP des entreprises de moins de 10 salariés spécifiquement pour le bâtiment et les travaux publics.

Des chiffres inédits donc, puisque les chiffres publiés par la CNAM couvrent l'ensemble des entreprises sans tenir compte des différents secteurs d'activité. L'IRIS-ST en a fait une synthèse, métier par métier.

Les dernières données datent de 2018 mais on y découvre que, sur la base d'un nombre de salariés accru (847 518 en 2016 et 905 257 deux ans plus tard), les accidents du travail ont été un peu moins nombreux (53199 vs 53471) et aussi un peu moins dramatiques (67 décès vs 69).

De même, le nombre d'incapacités permanentes est en baisse notable (3325 vs 3717). À noter toutefois que la diminution du nombre d'accidents du travail et de journées perdues du fait de ces arrêts, avait été plus forte en 2017 par rapport à 2016. Les chiffres montrent par ailleurs que si les petites entreprises

(moins de 9 salariés) sont toujours celles qui enregistrent le plus d'accidents du travail en volume (37% du total pour 40% des salariés du BTP), les 20/49 salariés cumulent 25% des AT alors qu'elles ne concentrent que 20% des salariés du BTP. Côté activités, les accidents sont les plus nombreux dans les entreprises de Charpente, de Couverture, de Menuiserie et de Serrurerie Métallerie. Viennent plus loin les Métiers de la Pierre, les Plombiers Chauffagistes, les Maçons Carreleurs et les Plâtriers. Les Électriciens et les Peintres se situent sous le taux moyen des AT dans les entreprises artisanales du BTP (58,8%).

Enfin, il convient de relever que 47% des accidents du travail proviennent des manutentions manuelles.

[Tous les détails ici](#).



C'EST LA PART DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.capeb.fr qui vous permettra d'accéder à

